TABLE DES MATIÈRES

DE LA

1re ANNÉE

Pages

Documents relatifs à la constitution de la Société des Études latines . . . . . 5 et 65

Liste des membres de la Société 9

Compte-rendu des séances de la Société :

Assemblée constitutive 7
Séance du 28 avril 1923 17
Séance du 9 juin 1923 18
Séance du 10 novembre 1923 67
Séance du 8 décembre 1923 69
Assemblée générale annuelle 72

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 74

Chronique, par J. Marouzeau :

Documentation et bibliographie . . . . . 47 et 79
Publications. . . . . 50 et 82

Rapports et communications :

Sur un principe de critique des textes : la loi des fautes naissantes, par L. Havet. 20
L'orientation actuelle des études de latin médiéval, par E. Faral 26
La linguistique et l'enseignement du latin :
I : Principes et méthode, par J. Marouzeau. . . 85
II : Phonétique et morphologie, par F. Muller. . 93
III : Morphologie et syntaxe, par M. Barone. . . 102
Idées d'hier et d'aujourd'hui sur l'histoire de la langue latine, par W. de Groot 110

Bulletin critique :

Pages

F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale* [par J. MAROUZEAU] 61
J. BÉZARD, *Comment apprendre le latin à nos fils* [ID.]. 62
L. LAURAND, *Manuel des études grecques et latines* [ID.] 64
P. LEJAY, *Histoire de la littérature latine des origines à Plaute* [par J. MAROUZEAU et H. LÉVY-BRUHL] . . 121
P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, VI-VII [par P. DE LABRIOLLE] 126
St. GSELL, *Inscriptions latines de l'Algérie*, I [par J. CARCOPINO] 130
L. BRUTSCH, Ch. FAVEZ, A. OLTRAMARE, *Grammaire latine* [par Ch. BURNIER]. 131

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

REVUE

DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Rédacteur en chef :

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

2e ANNÉE — 1924

TOME II



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1924

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement